

**COMMUNE
DE
BOLLWILLER**



ARRETE MUNICIPAL

N° 71/2023

se rapportant à la circulation routière

Le Maire de la Commune de BOLLWILLER,

VU le Code de la Route,

VU les articles L.2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, (Livre I – huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande d'ORANGE en date du 25.10.2023,

VU l'accord de la direction des routes et des transports en date du 17.11.2023,

CONSIDERANT que pour réaliser des tranchées sous l'emprise du domaine public routier départemental pour la pose de réseau d'intérêt public, à savoir, la communication. Pour la pose d'une chambre L2T et d'une conduite face au 41 rue de la Gare, il y a lieu de prendre des mesures de sécurité routière particulières, durant l'exécution des travaux qui seront réalisés à partir du 05 janvier 2024 jusqu'au 05 février 2024 pour 2 jours par l'entreprise ENSIO EST de Bennwihr-Gare ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Pour permettre à l'entreprise ORANGE – 200 rue Louis Braille à LUDRES (54710) et l'entreprise ENSIO EST, de réaliser en toute sécurité les travaux précités, la circulation sera réglementée comme suit :

- Au droit du chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits.
- Une circulation alternée sera mise en place, si besoin.

Article 2 – Une signalisation provisoire réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par les soins de COTTEL réseaux. Tous les panneaux de signalisation devront être rétro réfléchissants (classe 2)

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ
- Brigade Verte de SOULTZ
- ORANGE – 54710 LUDRES
- ENSIO EST – 4 rue du Transformateur – 68126 BENNWIHR-GARE
- Archives.

BOLLWILLER, le 20 novembre 2023

Le Maire



Jean-Paul JULIEN